Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702038-20260617-CM-2026-33-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/06/2026
Publication : 22/06/2026

Rochecorbon

Conseil Municipal du 17 juin 2026
Délibération n° 2026-33

Convocation envoyée le	10.06.26
Nombre de conseillers en exercice	22
Nombre de présents	18
Nombre de votants	22

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :
Mesdames NERISSON, VASSEUR, RIVET-RIOT, HUBERT, SERY DAVOT, RONDET, DU FAUR DE PIBRAC, BARRAULT.
Messieurs DUMENIL, PINAULT, POTIN, DAUBIGIE, MARTY, MARONNEAU, DUPONT, LAMENDOUR, NÈGRE, LEFEVBRE.

Absents ayant donné procuration :

Madame Martine BOUCHERY a donné pouvoir à Madame Adeline RIVET RIOT
Monsieur Dimitri FULNEAU a donné pouvoir à Madame Muriel VASSEUR
Monsieur Marc THIRY a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel DUMENIL
Madame Sylviane BION a donné pouvoir à Monsieur Didier LEFEBVRE

Absente excusée :

Madame Anne-Sophie DELALANDE

Le quorum étant atteint, Monsieur Éric DAUBIGIE est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées par la Commune pour l'année 2026 aux comptes budgétaires 204 et suivants

Vu la délibération N° 2014-65 en date du 30 juin 2014, approuvant la durée des amortissements des travaux neufs d'éclairage public transférés au SIEIL pour les subventions d'équipement figurant au compte 2041582,

Vu la délibération N° 2018-81 en date du 25 septembre 2018, approuvant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées aux comptes 2041511 et 2041512,

Vu la délibération N° 2018-82 en date du 25 septembre 2018, approuvant les neutralisations des amortissements des subventions versées par la Commune pour l'année 2018 aux comptes budgétaires 204 et suivants,

Vu la délibération N° 2019-41 en date du 13 mai 2019, approuvant la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées au compte 2046,

Vu la délibération N° 2019-87 en date du 28 octobre 2019, approuvant les neutralisations des amortissements des subventions versées par la Commune pour l'année 2019 aux comptes budgétaires 204 et suivants,

Vu la délibération N° 2020-128 en date du 16 décembre 2020, approuvant les neutralisations des amortissements des subventions versées par la Commune pour l'année 2020 aux comptes budgétaires 204 et suivants,

Vu la délibération N° 2021-98 en date du 25 octobre 2021, approuvant les neutralisations des amortissements des subventions versées par la Commune pour l'année 2021 aux comptes budgétaires 204 et suivants,

Vu la délibération N° 2022-53 en date du 28 juin 2022, approuvant les neutralisations des amortissements des subventions versées par la Commune pour l'année 2022 aux comptes budgétaires 204 et suivants,

Vu la délibération N° 2023-08 en date du 1er février 2023, modifiant le régime d'amortissement pour les subventions d'équipement versées au compte 2046,

Vu la délibération N° 2023-54 en date du 10 mai 2023, approuvant les neutralisations des amortissements des subventions versées par la Commune pour l'année 2023 aux comptes budgétaires 204 et suivants,

Vu la délibération N° 2024-50 en date du 15 mai 2024, approuvant les neutralisations des amortissements des subventions versées par la Commune pour l'année 2024 aux comptes budgétaires 204 et suivants,

Vu la délibération N° 2025-31 en date du 30 avril 2025, approuvant les neutralisations des amortissements des subventions versées par la Commune pour l'année 2025 aux comptes budgétaires 204 et suivants,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

1) **AUTORISE** la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipements versées aux comptes 204 pour l'année 2026.

2) **PREND** note que l'opération de neutralisation se traduit par une opération d'ordre budgétaire :

- Emission d'un mandat annuel d'investissement au débit du compte 198-040 « Neutralisation des amortissements »
- Emission d'un titre annuel de fonctionnement au crédit du compte 77681-042 « Neutralisation des amortissements ».

3) **NOTE** que le montant de la neutralisation s'élève à 266 311,09 € pour l'année 2026.

4) **DIT** que les crédits sont portés au budget 2026.

Pour extrait conforme, le 17 juin 2026
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL

Le Secrétaire de séance,

Éric DAUBIGIE

MAIRIE DE ROCHECORBON 37210

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans